

CONCOURS D'ENTREE 2019

DEPARTEMENT

MUSIQUE ANCIENNE

Table des matières

Classe de Violon Baroque	2
Programme entrée 1 ^{er} cycle (DNSPM)	2
Date de publication > le 10 janvier 2019	2
Programme d'entrée 2 ^{ème} cycle (Master)	3
Date de publication > le 10 janvier 2019	3
Classe de Violoncelle Baroque	4
Programme entrée 1 ^{er} cycle (DNSPM)	4
Date de publication > le 10 janvier 2019	4
Programme d'entrée 2 ^{ème} cycle (Master)	5
Date de publication > le 10 janvier 2019	5
Classe de Clavecin	6
Programme entrée 1 ^{er} cycle (DNSPM)	6
Date de publication > le 10 janvier 2019	6
Programme d'entrée 2 ^{ème} cycle (Master)	7
Date de publication > le 10 janvier 2019	7
Classe de Flûte à Bec	9
Programme entrée 1 ^{er} cycle (DNSPM)	9
Date de publication > le 10 janvier 2019	9
Programme d'entrée 2 ^{ème} cycle (Master)	10
Date de publication > le 10 janvier 2019	10

Classe de Violon Baroque

Programme entrée 1^{er} cycle (DNSPM)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

Admission

I. Exécution d'un groupe d'œuvres choisi par le candidat parmi :

groupe 1

Fr. Couperin 4^{ème} concert royal, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} mouvement, (prélude, allemande et courante française) édition Fuzeau

A. Corelli 2^{ème} sonate de l'opV en sib Majeur 1^{er} et 2^{ème} mouvements (grave et allegro) éditions SPES,

ou

groupe 2

L.G. Guillemain 8^{ème} sonate du 1^{er} livre de sonates à violon seul et basse continue (1734), 2 premiers mouvements : vivace, gracioso, éditions Fuzeau

J. Schop Lachrimae Pavaen extraite de "Vol Padvaenen Allemanden...", Amsterdam 1978, collection 'T Uitnemen Cabinet, volume VIII MUZIEKUITGEVERIJ SAUL B. GROEN.

II. Exécution d'une œuvre au choix du candidat* dans un style différent de celles choisies précédemment et n'excédant pas 5 minutes.

III. Une épreuve de lecture à vue (temps de préparation 3 minutes)

IV. Un test de formation musicale

Il a lieu à l'issue des épreuves instrumentales. Il est oral et repose sur un échange entre un membre du jury et le candidat. – écoute – reproduction : un membre du jury chante un fragment musical. Le candidat le rechant, puis le joue sur son instrument. Le juré ne donne pas la note de départ pour reproduire le fragment sur l'instrument. Une transposition peut être demandée. – écoute – reproduction à 2 voix : on joue au candidat des fragments musicaux à 2 voix. Suivant la nature de la discipline principale, on lui demandera de reproduire (en chantant, sur son instrument ou au clavier) l'une ou l'autre voix du fragment. Le jury peut insister sur un fragment, passer plus rapidement sur un autre, suivant les aptitudes du candidat.

Accompagnement des épreuves d'admission au clavecin

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.

Programme d'entrée 2^{ème} cycle (Master)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

I. Exécution des œuvres suivantes :

Jean-Sébastien Bach, Sonate do Majeur pour violon seul, largo et allegro assai

D. M. Uccellini, sonata quinta en do mineur opera quinta (Venetia 1649), éditions Mieroprint 2028

Jean-Marie Leclair, Extrait du 4^{ème} livre de sonates à violon seul avec basse continue (Paris 1743) 4^{ème} sonate en la Majeur 2 premiers mouvements, Andante spiritoso, Allegro (éditions Fuzeau)

II. Exécution d'une œuvre au choix du candidat* dans un style différent de celles choisies précédemment n'excédant pas 5 minutes

III. Une épreuve de lecture à vue (temps de préparation 3 minutes)

Accompagnement des épreuves d'admission au clavecin

Ces épreuves seront suivies d'un entretien avec le jury.

Classe de Violoncelle Baroque

Programme entrée 1^{er} cycle (DNSPM)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

Admission

Les candidats présenteront :

I. Exécution des œuvres suivantes :

Pietro Giuseppe Gaetano Boni: Sonate VII en mi majeur, en entier: Largo, Allegro, Allegro
(Edition SPES)

Deux mouvements contrastés d'une suite de Bach*

II. Exécution d'une œuvre au choix du candidat* dans un style différent de celles choisies précédemment n'excédant pas 5 minutes

III. Une lecture à vue (preparation 3')

IV. Un test de formation musicale

Il a lieu à l'issue des épreuves instrumentales. Il est oral et repose sur un échange entre un membre du jury et le candidat. – écoute – reproduction : un membre du jury chante un fragment musical. Le candidat le rechante, puis le joue sur son instrument. Le juré ne donne pas la note de départ pour reproduire le fragment sur l'instrument. Une transposition peut être demandée. – écoute – reproduction à 2 voix : on joue au candidat des fragments musicaux à 2 voix. Suivant la nature de la discipline principale, on lui demandera de reproduire (en chantant, sur son instrument ou au clavier) l'une ou l'autre voix du fragment. Le jury peut insister sur un fragment, passer plus rapidement sur un autre, suivant les aptitudes du candidat.

Accompagnement des épreuves d'admission au clavecin

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.

Programme d'entrée 2^{ème} cycle (Master)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

I. Exécution des œuvres suivantes :

- Une pièce du 17^{ème} siècle à choisir entre Gabrielli (Ricercar 5, 6 ou 7), Galli, Frescobaldi ou Selma.
- Deux mouvements contrastés d'une suite de Bach à choisir entre les suites 4, 5 ou 6
- Deux mouvements d'une Sonate de Salvatore Lanzetti à choisir entre les Sonates 8, 10, 11, 12 de l'Op 1 (Paris, Boivin 1750, IMSLP, Gallica)

II. Une œuvre au choix du candidat* dans un style différent de celles choisies précédemment, n'excédant pas 5 minutes

Accompagnement des épreuves d'admission au clavecin

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.

Classe de Clavecin

Programme entrée 1^{er} cycle (DNSPM)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

Admission

Les candidats présenteront :

I. Exécution d'un groupe d'œuvres :

Girolamo Frescobaldi

Toccata Decima (X)
Primo Libro di Toccate- 1615/1637

Elisabeth Jacquet de La Guerre
(1707) :

Extraits de la Suite I (en Ré) du II Livre
- La Flamande (jouer le double aux deux reprises)
- Courante (jouer le double aux deux reprises)
- Sarabande (avec 1^{ère} reprise)
- Chaconne

Johann Sebastian Bach

Sinfonia 3 (en Ré) BWV 789
Sinfonia 11 (en sol) BWV 797
Sinfonia 15 (en si) BWV 801

II. **Exécution d'une oeuvre au choix du candidat*** dans un style différent de celles jouées précédemment et n'excédant pas 5 minutes

III. **Exécution d'une œuvre de basse continue imposée** qui sera communiquée le **19 avril 2019**.

IV. **Une lecture à vue avec instrument de dessus** d'une pièce de basse continue (temps de préparation 10 minutes)

V. Un test de formation musicale

Il a lieu à l'issue des épreuves instrumentales. Il est oral et repose sur un échange entre un membre du jury et le candidat. – écoute – reproduction : un membre du jury chante un fragment musical. Le candidat le rechant, puis le joue sur son instrument. Le juré ne donne pas la note de départ pour reproduire le fragment sur l'instrument. Une transposition peut être demandée. – écoute – reproduction à 2 voix : on joue au candidat des fragments musicaux à 2 voix. Suivant la nature de la discipline principale, on lui demandera de reproduire (en chantant, sur son instrument ou au clavier) l'une ou l'autre voix du fragment. Le jury peut insister sur un fragment, passer plus rapidement sur un autre, suivant les aptitudes du candidat.

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.

Programme d'entrée 2^{ème} cycle (Master)

Décliné en 3 spécialités distinctes :

- **Basse continue / chef de chant** : vise l'approfondissement de plusieurs aspects du métier d'accompagnateur.
- **Clavecin** : a pour but d'approfondir la connaissance de styles spécifiques, en relation avec le travail de recherche de l'étudiant.
- **Improvisation au clavecin** : a pour but de développer l'art de prononcer un discours musical ex tempore – c'est-à-dire non préparé et spontané dans un langage spécifiquement baroque. Il requiert une bonne maîtrise du clavier et de son répertoire ainsi que de la basse continue.

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

Master Basse continue / Chef de chant :

I. Exécution des morceaux suivants :

B. Strozzi : cantate « Lagrime mie » pour soprano et basse continue

Arcangelo Corelli: une sonate au choix de l'Opus V, pour violon et basse continue

II. Une épreuve de lecture à vue d'une basse chiffrée

III. Une courte épreuve d'improvisation d'un prélude

Ces épreuves seront suivies d'un entretien avec le jury.

Master Clavecin :

I. Exécution d'un programme de vingt-cinq minutes au choix du candidat* en rapport avec le sujet choisi pour le master.

II. Exécution d'une œuvre imposée d'une dizaine de minutes minimum, qui sera donnée le 27 mars 2019.

III. Une épreuve de lecture à vue et de réalisation d'une basse continue (temps de préparation 10 minutes)

Ces épreuves seront suivies d'un entretien avec le jury.

Master Improvisation au clavecin:

- I. **Improvisation** d'une passacaille sur une basse non chiffrée qui sera publiée sur le site du CNSMD le 19 avril 2019
- II. **Exécution d'un partimento** qui sera publié sur le site du CNSMD le 19 avril 2019
- III. **Exécution d'une composition du candidat ou d'une improvisation** préparée par le candidat dans une des formes suivantes : prélude et fugue, suite de danses, concerto (durée de 5 à 10 minutes)
- IV. **Improvisation sur un affetto (caractère)** donné par le jury au moment de l'épreuve dans une tonalité choisie par le jury

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.

Classe de Flûte à Bec

Programme entrée 1^{er} cycle (DNSPM)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

Admission

L'admission au département de musique ancienne se fait sur concours. Celui-ci comporte trois épreuves dans la discipline principale comprenant :

I. Exécution de l'œuvre suivante :

Louis Detry Sonate en ut mineur, 1er et 2ème mouvement : adagio, presto

II. Exécution d'une œuvre au choix (du moyen âge au XXIème siècle) *

La durée totale du programme ci-dessus ne doit pas excéder 15 minutes

III. Au choix du candidat : une épreuve d'improvisation sur basse obstinée ou diminution d'une chanson du XVIème siècle ou lecture à vue (le jury proposera la basse et le thème de la chanson)

IV. Un test de formation musicale

Il a lieu à l'issue des épreuves instrumentales. Il est oral et repose sur un échange entre un membre du jury et le candidat. – écoute – reproduction : un membre du jury chante un fragment musical. Le candidat le rechante, puis le joue sur son instrument. Le juré ne donne pas la note de départ pour reproduire le fragment sur l'instrument. Une transposition peut être demandée. – écoute – reproduction à 2 voix : on joue au candidat des fragments musicaux à 2 voix. Suivant la nature de la discipline principale, on lui demandera de reproduire (en chantant, sur son instrument ou au clavier) l'une ou l'autre voix du fragment. Le jury peut insister sur un fragment, passer plus rapidement sur un autre, suivant les aptitudes du candidat.

Accompagnement des épreuves d'admission au clavecin.

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.

Programme d'entrée 2^{ème} cycle (Master)

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admissibilité ou de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

DATE DE PUBLICATION > LE 10 JANVIER 2019

L'admission au département de musique ancienne se fait sur concours. Celui-ci comporte trois épreuves dans la discipline principale comprenant :

I. Exécution d'une œuvre au choix parmi la liste suivante :

Antonio Vivaldi Concerto en ut mineur RV 441 (F VI,11), 1er mouvement

OU

François Couperin Un concert royal au choix (y compris choisi parmi les nouveaux concerts – Les goûts réunis)

II. Une œuvre au choix (du moyen âge au XXI^{ème} siècle)*

La durée totale du programme ci-dessus ne doit pas excéder 20 minutes

III. Au choix du candidat

Une épreuve d'improvisation sur basse obstinée ou diminution d'une chanson XVI^{ème} siècle ou lecture à vue (le jury proposera la basse et le thème de la chanson).

Accompagnement des épreuves d'admission au clavecin.

Ces épreuves seront suivies **d'un entretien** avec le jury.